



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 369

28 mars 2013

Modifications au règlement d'aide sociale

Des coupes au détriment de la santé et de la dignité

Le 27 février dernier, le gouvernement du Québec a déposé un projet de modification du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*. Un projet qui aura pour effet, s'il est appliqué, de provoquer l'appauvrissement des personnes assistées sociales âgées de 55 à 57 ans et des couples avec un enfant de moins de cinq ans.

Dans les jours qui ont suivi, plusieurs organisations et bon nombre de chroniqueurEs et d'éditorialistes ont dénoncé cette attaque sournoise contre les plus pauvres parmi les plus

pauvres. Ils et elles ont qualifié ces coupes de regrettables, choquantes, incompréhensibles, improvisées, odieuses, déplorables, etc. Mais au-delà des qualificatifs qu'on peut leur coller, ce qu'il faut surtout retenir, c'est l'effet concret que ces coupes pourraient avoir sur les conditions de vie des gens.

Retirer 129 \$ par mois à une personne ou à une famille qui ne couvre déjà pas ses besoins de base, c'est l'obliger à couper dans les très rares postes de dépenses où il lui est possible de le faire. Cela revient donc à l'obliger à choisir

entre nourriture et médicaments, à dormir avec une tuque en hiver, à porter encore plus longtemps des vêtements usés à la corde. Pourtant, les recherches en santé publique ne cessent de le rappeler, les gens qui sont privés de l'essentiel vivent moins longtemps et en moins bonne santé.

La mobilisation se poursuit

C'est pourquoi, depuis un mois, les actions se multiplient : communiqués de presse, campagnes

(suite en page 2...)



Sommaire

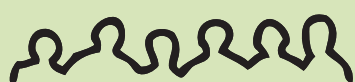
Des actions en cours ou à venir... page 2

Tournée SCANDALE : Chaudière-Appalaches... page 3

Que propose le gouvernement du Québec en fait?... page 4

Communiqué : *Un pari insensé et indécent...* page 4

Communiqué : *Des compressions à l'aide sociale...* page 5



Bougeons!

Une campagne pour des retraites décentes

Les régimes de retraite sont malmenés, remis en question et de plus en plus fragilisés. Il faut donc passer à l'action dès maintenant, sinon d'autres s'empresseront de « corriger » la situation en mettant en péril des acquis que nous avons mis des décennies à développer collectivement.

C'est pourquoi le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la FTQ, a mis en branle une pétition destinée aux députations provinciale et fédérale. Le SCFP propose deux choses : augmenter graduellement les cotisations au régime des rentes du Québec (RRQ) pour assurer des prestations équivalent à 50 % d'un revenu maximum de 62 500 \$ et sauvegarder les régimes complémentaires et les restructurer afin d'assurer leur pérennité.

Pour signer la pétition, on a qu'à se rendre au www.cestnotreretraite.com et y choisir une carte, qui sera expédiée automatiquement au bon endroit grâce au code postal des signataires.

Une retraite décente, c'est un droit !

Des actions en cours ou à venir

- Pétition sur le site de l'Assemblée nationale – date limite le 13 avril (déjà plus de 9 000 signatures) : www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3619/index.html
- L'opération maringouin sur Facebook, un courriel par jour pour s'opposer aux coupes à l'aide sociale : www.facebook.com/events/344976518944851/
- Marche et dépôt d'une pétition contre les coupes à l'aide sociale à Saint-Hyacinthe le 3 avril, 9 h 45, au 1195 rue Saint-Antoine
- Manifestation familiale à Québec le 6 avril, 13 h 30, à la Place de l'Université-du-Québec (coin Charest Est/de la Couronne)
- Manifestation à Ville de Saguenay le 11 avril, 10 h, au bureau de Stéphane Bédard, 267 rue Racine Est
- Manifestation à Montréal le 11 avril, à 10 h 45, au parc Émilie-Gamelin (métro Berri-UQAM, coin Ste-Catherine et Berri)
- Vigile de 24 heures à Québec, devant les bureaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (425, rue St-Amable), du 10 avril au 11 avril, de midi à midi.
- D'autres actions auront lieu à Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke et ailleurs au Québec

(...suite de la page 1) de lettres, de télécopies et de courriels visant la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, manifestations, appels de citoyenNÉS à la ministre pour qu'elle révisé sa position, etc. La grogne est bel et bien installée et, jour après jour, de nouvelles voix s'ajoutent à la protestation.

D'autres actions et manifestations sont à prévoir au cours des prochains jours, notamment au plan régional. Le 11 avril prochain sera un moment fort de la mobilisation. De son côté, le Collectif lancera sous peu une campagne auprès des 125 parlementaires québécoisES. D'une part, pour qu'ils et elles affirment leur opposition au projet de modification du

règlement d'aide sociale et, d'autre part, pour qu'ils et elles reconnaissent que le meilleur moyen de renforcer l'« incitation au travail », c'est d'améliorer le revenu des personnes assistées sociales, et non de l'amputer. User la santé et la dignité des gens, en les maintenant en situation de survie, est tout sauf un incitatif !

Nous vous tiendrons au courant des différentes actions dans les prochaines éditions de *La soupe au caillou*. Toutefois, pour être informÉE au jour le jour, la façon la plus simple consiste à devenir « fan » de la page Facebook du Collectif ou du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). Visitez également leur site.

Au Québec, 750 000 personnes ne couvrent pas leurs besoins de base

UN SCANDALE QU'ON NE PEUT PLUS IGNORER

Chaudière-Appalaches

Une journée de réseautage et de réflexion

La tournée *Un SCANDALE qu'on ne peut plus ignorer* s'est arrêtée à Lévis le 31 janvier. Organisée par le Groupe d'action et de réflexion sur la pauvreté (GRAP) de Chaudière-Appalaches, la journée, à laquelle ont participé 120 personnes, aura été l'occasion de réseauter les acteurEs de la région et de réfléchir collectivement sur les préjugés liés à la pauvreté.

TouTEs porteurEs de préjugés ?

Un premier exercice a favorisé une prise de conscience : tout le monde est porteur de préjugés. Ceux-ci deviennent un problème lorsqu'ils affectent négativement un groupe ou une personne, soit en influençant les rapports entre les individuEs, soit en orientant les politiques publiques. L'exercice a permis de comprendre que l'intolérance, la discrimination et l'ignorance constituent un terreau idéal pour les préjugés ; et que c'est le fait de « [marteler] une croyance jusqu'à ce que ça devienne une vérité », comme l'a dit une participante, qui leur donne naissance.

De l'exclusion

Un deuxième exercice a montré que les préjugés sont de puissants outils d'inclusion, mais aussi d'exclusion. Un participant a affirmé : « On utilise les préjugés favorables pour inclure les gens que l'on veut bien voir dans notre groupe et on utilise les préjugés défavorables pour exclure ceux que l'on souhaite écarter ». En réfléchissant aux relations dynamiques entre préjugés, pauvreté et exclusion, un constat intéressant est ressorti : les préjugés sont à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté. Une cause, parce qu'ils constituent un obstacle important



dans la lutte à la pauvreté. Une conséquence, parce qu'ils contribuent à l'exclusion sociale.

Un rapport de pouvoir

Une présentation, issue du travail du carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés, a permis aux participantEs de s'attarder aux effets des préjugés. Plusieurs ont rappelé que pour les personnes qui les subissent, les préjugés ont de nombreux effets : colère, indignation, culpabilité, voire détresse. Par contre, pour les personnes qui les véhiculent, les préjugés peuvent avoir pour effet de renforcer leur estime d'elles-mêmes, leur sentiment de supériorité, leur pouvoir. De là, la réflexion s'est déplacée vers les liens entre préjugés et pouvoir. Il est alors devenu évident que les préjugés maintiennent des rapports inégalitaires, en perpétuant les privilèges des uns, et en provoquant l'exclusion des autres. Il aurait été intéressant d'approfondir un peu plus certaines fonctions des préjugés, par exemple leur rôle dans le maintien du statu quo. Le temps aura toutefois manqué.

Et les actions ?

Quand on sait qu'il y a présentement, au Québec, 750 000 personnes qui ne couvrent pas leurs besoins de base, on réalise l'importance de passer à l'action. Les participantEs ont proposé plusieurs pistes d'action : élaborer des moyens pour réduire les inégalités ainsi que pour sortir de leur isolement les personnes exclues ; sensibiliser davantage, que ce soit par des lettres ouvertes, par une publicité sociétale ou en faisant « vivre », un court moment et symboliquement, la pauvreté à ceux et celles qui, parmi les décideurEs, ne l'ont pas ou peu connue ; travailler AVEC les personnes en situation de pauvreté.

Certaines de ces pistes d'action demandent l'intervention du gouvernement, d'autres peuvent toutefois être mises en branle à une échelle régionale ou même locale. Les organisations du GRAP de Chaudière-Appalaches le savent bien, et semblent prêtes à faire le saut dans l'action !

Que propose le gouvernement du Québec en fait ?

Le gouvernement propose l'abolition pure et simple, à terme, de l'allocation pour contrainte temporaire à l'emploi pour les personnes assistées sociales âgées de 55 à 57 ans et les couples vivant avec un ou des enfants de moins de 5 ans. À moins d'un revirement, c'est près de 12 000 personnes qui n'auront plus droit à cette allocation de 129 \$ par mois à compter du 1er juin prochain.

Face aux critiques et aux inquiétudes, la ministre Maltais a promis à maintes reprises qu'elle « n'échapperait personne ». Les personnes affectées par ses coupes seront toutes rencontrées d'ici le 1er juin, assure-t-elle, afin que leur dossier soit révisé et qu'on puisse leur offrir la possibilité de participer à une nouvelle mesure d'emploi. Celle-ci leur permettrait d'obtenir un supplément de 195 \$ par mois, soit 66 \$ de plus que ce qu'elles recevaient auparavant.

La modification proposée au règlement d'aide sociale pose un problème fondamental : en

abolissant l'allocation de 129 \$ par mois pour contraintes temporaires, le gouvernement du Québec s'attaque à des personnes dont le revenu n'est même pas suffisant pour couvrir leurs besoins de base, selon la mesure du panier de consommation (MPC). Rien ne garantit que les personnes touchées vont toutes participer à la nouvelle mesure d'emploi. Par conséquent, et peu importe les raisons, les personnes qui ne participeront à la mesure pas ou qui l'abandonneront en cours de route vont devoir faire face à un appauvrissement de 129 \$ par mois.

Ainsi, avec ce projet de modification du règlement d'aide sociale, on assiste ni plus ni moins au retour de l'obligation de participer à des mesures d'emploi. Le gouvernement place les personnes devant le choix suivant : accepter la mesure d'emploi pour conserver un niveau de vie peu enviable, ou la refuser et devoir faire face à un niveau de vie encore moins enviable.



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Projet de règlement à l'aide sociale

Un pari insensé et indécent

Québec, 7 mars 2013 – À la suite de sa rencontre, ce matin, avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Agnès Maltais, le Collectif pour un Québec sans pauvreté est consterné du fait que, malgré les multiples failles du raisonnement sous-jacent au projet de règlement déposé, la ministre continue d'en faire la promotion. Son pari de « n'échapper personne », pris sur la santé et la dignité des plus pauvres, est insensé et indécent.

Le pari de la ministre tient sur une conception dépassée, celle de l'incitation au travail, qui consiste à maintenir les prestations les plus basses possible pour motiver les gens à retourner en emploi. Pourtant, la réalité québécoise montre l'inverse. « Dans les dernières années, ce sont les familles qui ont le plus quitté l'aide sociale grâce à l'augmentation – et non la diminution – de leurs revenus. C'est lorsqu'on s'approche ou qu'on atteint la couverture des besoins de base qu'il est véritablement possible de sortir la tête de l'eau et d'entreprendre un retour aux études ou au travail », d'insister M. Petitclerc.

Lors de la rencontre, le Collectif a exigé de la ministre qu'elle abandonne, tout simplement, les éléments du projet de règlement qui portent sur les contraintes temporaires à l'emploi. En lieu et place, il serait possible de maintenir les prestations au même niveau et d'utiliser la marge de manoeuvre financière que s'est donnée la ministre pour offrir un supplément aux personnes qui participeraient à des mesures d'employabilité. « La ministre peut, à des coûts comparables, parvenir à ses fins sans jouer avec la santé et la dignité des personnes assistées sociales », d'affirmer M. Petitclerc.

Le Collectif entend donc poursuivre ses moyens de pression jusqu'à ce la ministre laisse tomber son pari.

10^e anniversaire de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

Des compressions à l'aide sociale

Québec, le 4 mars 2013 – À quelques jours du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Collectif pour un Québec sans pauvreté invite la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, à renoncer à ses compressions au programme d'aide sociale annoncées en catimini la semaine dernière. Pour le Collectif, le raisonnement sous-jacent à ces compressions est odieux et risque de produire un effet contraire à l'effet attendu.

Sous prétexte d'inciter les prestataires à accéder au marché du travail, la ministre Maltais a annoncé jeudi dernier des coupes de l'ordre de 20 millions \$ à l'aide sociale. Depuis, elle défend bec et ongles ces coupes. « En affamant les personnes les plus mal prises de la société, celles les plus éloignées du marché du travail, la ministre espère les inciter à se (re)trouver un emploi. Or, un tel raisonnement ne tient pas la route » de s'insurger Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Il n'est pas inutile de rappeler ici l'exemple des familles sorties de l'aide sociale, qui montre que l'augmentation – et non la diminution – des revenus constitue le préalable nécessaire à un retour au travail ou aux études. « En fin de semaine, la ministre a prétendu tout connaître sur la pauvreté. Le Collectif s'attend donc de sa part qu'elle propose des politiques qui visent à combattre la pauvreté, et non à l'aggraver. Il s'attend de la ministre qu'elle fasse preuve d'audace, et non qu'elle renforce les préjugés ! », de poursuivre M. Petitclerc.

La ministre a beau prétendre ne pas couper dans l'aide sociale, c'est bien de cela dont il s'agit. « Réduire l'admissibilité à l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi, c'est ni plus ni moins sabrer les revenus des gens. À l'instar de nombreuses organisations sociales et syndicales, le Collectif réclame l'abandon de ce projet de règlement qui priverait, dès le 1er juin, des personnes et des familles de 129 \$ ou 221 \$ par mois », de conclure M. Petitclerc.

À l'occasion du dixième anniversaire d'entrée en vigueur de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Collectif partage son bilan de l'application de cette loi. La conclusion de ce bilan (disponible au www.pauvrete.qc.ca) est claire : l'absence d'une réelle volonté politique s'est soldée par une application très décevante de la Loi. En effet, non seulement l'action gouvernementale n'a pas été assez soutenue, mais les mesures mises en place depuis dix ans, à l'exception de quelques-unes, plus structurantes, n'ont respecté que très partiellement l'objet, les buts et les orientations de la Loi.

Profil du Collectif

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi qu'une quinzaine de collectifs régionaux. Toutes ces organisations ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.

La publication de *La Soupe au caillou* est rendue possible grâce à la contribution financière du Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca